

Le Pré-Saint-Gervais en Transition est une association loi 1901.

Elle fait partie du mouvement des *Villes et Territoires en Transition* initié par Rob Hopkins.

Son objet est de favoriser une dynamique locale pour :

- construire une société plus solidaire, respectueuse des hommes et de la planète
- agir dans l'esprit du mouvement des Territoires en Transition
- développer la résilience de notre ville pour se préparer à la raréfaction des ressources et aux effets du changement climatique.

Son but est de montrer qu'il existe des **alternatives concrètes** qui ne demandent qu'à être renforcées, développées et multipliées : permaculture, amap, jardins partagés, consommation responsable, circuits-courts, relocalisation de l'économie, monnaie locale, défense des biens communs, solidarités et partages, réparation et recyclage, réduction des déchets, transports doux et mobilité soutenable, cantines bio, éco-rénovation, préservation de la biodiversité, sobriété énergétique, énergies renouvelables, gratuité, échanges de biens, échanges de savoirs...

Revaloriser la dimension humaine des échanges en privilégiant le lien plutôt que le bien.

Par des actions positives, le Pré-Saint Gervais en Transition désire faire découvrir ces alternatives et sensibiliser les habitants aux nouveaux enjeux locaux et globaux.

Nous souhaitons contribuer, localement à notre niveau, à changer concrètement les choses, autant collectivement qu'individuellement; et également à renforcer la dynamique de mise en réseau des associations œuvrant dans le même esprit.

Pour adhérer ou pour toute autre information complémentaire, contactez l'association en écrivant à :

Maison des Associations Gervaisiennes
Association Pré-Saint-Gervais en Transition,
3 place Anatole France
93310 Le Pré-Saint-Gervais
Email : contact@lepreentransition.fr

BULLETIN D'ADHÉSION

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

.....

VILLE

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE

EMAIL

J'adhère à l'Association (10€)

FAIT À

LE

Signature

CONDITIONS D'ADHÉSION

L'adhésion à l'association est ouverte à toute personne physique ou morale, à l'exception des partis politiques et des syndicats en tant que personne à part entière.

Les valeurs des villes en transition sont incompatibles avec tout comportement de type raciste, xénophobe, sexiste ou homophobe. Les membres s'engagent à agir en toute indépendance vis-à-vis des partis politiques et des mouvements religieux et à exclure tout propos ou attitude discriminatoire.

Fonctionnement

L'association est animée de façon indépendante et collégiale par un collectif nommé « la collégiale », constitué pour un an lors de son assemblée constituante du 27 juin 2014.

Inscription

L'adhésion à l'association est possible pour toutes les personnes qui souhaitent participer à la réalisation de ses objectifs sous réserve d'acquitter la cotisation fixée par l'Assemblée générale de l'année en cours. Le membre doit être majeur ou mineur avec une autorisation parentale.

La collégiale se réserve le droit de refuser une demande d'adhésion et en motivera la raison à l'intéressé. Il peut également décider de radier un membre pour faute grave.

Cotisation

L'assemblée générale du 27 juin 2014 a fixé le montant de la cotisation à 10€.

Les cotisations sont recueillies et déposées sur le compte bancaire de l'association par l'une des personnes du bureau nommément désignée pour assurer la fonction financière.

Tous les membres actifs doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle. Le montant de la cotisation annuelle est fixé chaque année par l'Assemblée Générale sur proposition de la collégiale. Les membres actifs doivent être à jour de cotisation pour participer et voter à l'Assemblée Générale.

